



Objet de la délibération

**SEM EADM - Rapport
d'administration de la société**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

—————
Séance Publique du
2 octobre 2014
—————

La séance est ouverte à 17h10 sous la présidence de Monsieur le Maire assisté des membres du Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. Norbert METAIRIE, M. Olivier LE LAMER, Mme Marie-Christine BARO, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Laurent TONNERRE, Mme Karine RIGOLE, M. Yann SYZ, Mme Agathe LE GALLIC, M. Tristan DOUARD, Mme Nadyne DURIEZ, M. Chafik HBILA, Mme Annick LECUYER, M. Hubert LE GALLIC, M. Robert OLLIER, Mme Fatima RIBEIRO FERNANDES, Mme Annie RAYNAUD, Mme Marie-Christine DETRAZ, M. Jean-Paul AUCHER, M. Bruno BLANCHARD, M. Bruno JAOUEN, Mme Nathalie TREHIN, Mme Anne de PIERREPONT, Mme Janick CAURANT, M. Bertrand LE GALL, Mme Laurence CHEVREL, M. Hassan DIBESSE, Mme Gaël LE SAOUT, M. Gwendal ROUILLARD, Mme Frédérique MALLEBRERA, M. Kevin CARNEC, M. Jacques MORIN, M. Jean LE BOT, Mme Liliane PETRE, Mme Maria COLAS, M. Fabrice LOHER, Mme Gaëlle BOIS, Mme Noëlle PIRIOU, Mme Joëlle BERGERON, M. Pascal BARON, M. Paul CORNIC.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Allain LE BOUDOUIL à M. Jean-Paul AUCHER
Mme Claudine LE GOFF à Mme Anne de PIERREPONT
M. Franck GEFFRAY à M. Fabrice LOHER
Mme Delphine ALEXANDRE à M. Paul CORNIC

Arrivées de M. DIBESSE, Mme BOIS pendant l'examen de la question n° 5 – ZAC du Péristyle – Programme Crédit Agricole Immobilier Promotion – Mise à disposition de places de stationnement dans le parking public de la Place d'Armes – Avenant n° 1 à la convention d'affectation.

Arrivée de M. SYZ (pouvoir donné à Mme LECUYER) pendant l'examen de la question n° 15 – Centre Nautique de Lorient – Convention d'objectifs.

Départs de M. LE LAMER (pouvoir donné à M. SOLARO) et M. ROUILLARD (pouvoir donné à M. le Maire) pendant l'examen de la question n° 23 - Exposition « IANNA ANDREADIS » - Fixation du tarif du catalogue.

Départ de Mme TREHIN (pouvoir donné à M. JAOUEN) lors de l'examen de la question n° 41 – SEM Lorient-Kéroman – Rapport d'administration de la SEM.

Départ de M. LOHER (pouvoir donné à Mme COLAS) lors de l'examen de la question n° 44 – Coopération entre la Ville de Lorient et Lorient Agglomération : la maintenance du Patrimoine Bâti.

SEM EADM - RAPPORT D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Depuis 2006, la Ville de Lorient est actionnaire de la société Espace Aménagement et Développement du Morbihan, née du rapprochement de la SEML départementale Espaces et Développements et de la SEMAEB. Cette SEML a pour principale mission d'assister les collectivités et leurs groupements dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement et de développement.

La Ville y dispose de **0,18% du capital social**, les autres actionnaires étant le département du Morbihan (57,38%), des communes et communautés de communes du Morbihan (3,37%), la Caisse des dépôts et consignations (8,08%), la Caisse d'épargne de Bretagne et Pays de Loire (8,08%), la Caisse régionale du Crédit Agricole du Morbihan (8,08%), Crédit mutuel Arkéa (8,08%), la Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan (3,37%), Dexia crédit local (3,37%).

Au-delà de cette situation d'actionnaire, notre implication dans cette société se traduit par la présence à son conseil d'administration de M. JP PICOT désigné par délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2008 et remplacé désormais par Mme Marie-Christine DETRAZ, désignée par délibération du conseil municipal en date du 23 avril 2014.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance... ».

En conséquence, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le rapport d'administration de la société EADM, constitué :

- du rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale de 2014,
- du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 juin 2014,
- des comptes clos de l'exercice 2013, certifiés par le commissaire aux comptes.

L'exercice 2013 se traduit par un résultat d'exploitation déficitaire de -171 243 € (47 577 € en 2012). Après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels et des impôts, le résultat net comptable s'élève à -46 330€ en 2013 (41 893 € en 2012).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis des commissions concernées,

Article 1 : **APPROUVE** le rapport relatif à l'administration de la S.E.M.L. E.A.D.M. pour l'exercice 2013.

Article 2 : **DONNE QUITUS** à son représentant à l'assemblée générale pour l'exercice 2013.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

METAIRIE Norbert

Affiché en Mairie le

09/10/2014